ID: 011-211103015-20240201-DEL202406-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/06

L'an deux mille vingt quatre, le premier février, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 25 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS: Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Raymonde JEANNET, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Evelyne GABORIT, Antoine ARCO, Pascale PÉANY, Laurence MORATO-CARBOU, Pierre CHEVALIER.

PROCURATIONS: Sébastien CAZEAUX à Gérard PEYROT, Marie-Hélène ROCA à Raymonde

JEANNET, Thierry CAMBRAY à Laurence MORATO-CARBOU.

ABSENTS: Michaël SEGUIN, Philippe GOUZE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde JEANNET.

OBJET : Subvention exceptionnelle pour l'école Calendrete Los Cascamels de Rieux Minervois.

M^{me} le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention reçue de l'école « Calendrete » Los Cascamels de Rieux Minervois pour participer à leur fonctionnement.

Elle précise que 6 enfants de Puichéric fréquentent l'établissement de Rieux Minervois pour l'année scolaire 2023-2024.

En se basant sur le montant attribué annuellement pour les fournitures scolaires et le nombre d'enfants de l'école de Puichéric, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à cette structure à hauteur de 75 € par enfant, soit de 450 € pour la Calendrete Los Cascamels de Rieux Minervois.

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide d'attribuer une subvention de 450 € à l'association Los Cascamels.
- Dit cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget principal.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents au registre.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 1^{er} février 2024 après publication et transmission en Préfecture.

OE PUICHER PCO

Le Maire,

Christine PÉANY.